

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL EN ZONE BLEUE

☐ 1^{ère} demande ou ☐ Renouvellement

☐ Résident Rive droite ou ☐ Résident Rive gauche

1. DEMANDEUR

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Numéro d'appartement : Étage :

Téléphone fixe et portable :

Marque et modèle du véhicule :

Numéro d'immatriculation :

2. JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- ☐ Copie d'un justificatif du domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, d'assurance habitation en cours de validité).

Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident..

- ☐ Copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule (attestation de carte grise provisoire acceptée).

Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident.

À défaut, une mention explicative devra être indiquée ci-dessous (ex : emménagement récent).

- ☐ Attestation de l'employeur en cas de véhicule de fonction ou attestation du titulaire du certificat d'immatriculation en cas de prêt de véhicule.
- ☐ Copie d'attestation d'assurance du véhicule en cours de validité.
- ☐ Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).

3. REMARQUES PARTICULIÈRES

.....

.....

.....

4. CONDITIONS D'USAGE

- La carte est délivrée gratuitement par le service de la Police Municipale, dans la limite de deux par foyer fiscal **pour les résidents**, quel que soit le nombre de voitures possédées.
- La carte est délivrée pour trois ans. Son renouvellement est à l'initiative de l'usager et la demande doit toujours être accompagnée des pièces justificatives nécessaires..
- La carte doit être apposée sur le côté droit du pare-brise de façon à être visible de l'extérieur pour permettre le contrôle par les agents de la police municipale.
- La carte permet à son bénéficiaire d'accéder aux dispositions relatives au stationnement résidentiel :
 - ♦ dans la zone bleue (rive droite ou rive gauche) du lieu du domicile à durée 3h00, sans pour autant garantir un emplacement.
 - ♦ et dans la limite du temps réglementaire en vigueur à LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (7 jours en un même point de la voie publique) au-delà de laquelle les dispositions sur le stationnement abusif s'appliquent (contravention et mise en fourrière).

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, avoir pris connaissance des conditions du stationnement résidentiel en zone bleue et s'engage à restituer la carte «résident» qui lui aura été délivrée au service de Police Municipale en cas de déménagement hors de la zone concernée ainsi qu'en cas de changement de véhicule.

Date :

Signature

Merci de retourner ce formulaire complété et signé, accompagné de l'ensemble de pièces justificatives par courrier à : Mairie de La Ferté-sous-Jouarre, place de l'Hôtel de Ville CS 10939 - 77263 La Ferté-sous-Jouarre cedex ou par courriel à service-courrier@lfsj.fr

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 446-1 du code pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanction encourue : deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende).

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par la Mairie de La Ferté-sous-Jouarre, Place de l'Hôtel de Ville - CS 10939 - 77263 La Ferté-sous-Jouarre cedex pour la gestion du stationnement sur le territoire de la commune. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5, rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie, encadrée par les dispositions légales suivantes : Article L2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de La Ferté-sous-Jouarre et ne sont transmises à aucun tiers. Les données sont conservées pendant trois ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter service-courrier@lfsj.fr / Commune de La Ferté-sous-Jouarre - Place de l'Hôtel de Ville - CS 10939 - 77263 La Ferté-sous-Jouarre cedex. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.